



## *Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 9 juillet 2024 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

Siège #2 - Quentin Kelhetter

Siège #3 - Robert Gendron

Siège #4 - Amélie Guay

Siège #5 - Joanne Costo

Siège #6 - Annie Demers

Est absente :

Siège #1 - Valérie Giguière

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et M. Saad Rekkal, chargé de projet.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

**2024-07-201**

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

#### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **3 - PROCÈS-VERBAL**

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 4 juin 2024

#### **4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

#### **5 - ADMINISTRATION**

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

5.2 - Projet virage numérique

5.2.1 - Archivage - Offre de service

5.2.2 - Projet conseil sans papier - Achat d'étui protecteur des tablettes

5.3 - Renouvellement SPA

5.4 - Fermeture de bureau - Vacances estivales

5.5 - Comité nouveaux arrivants - Démission

5.6 - Offre de services d'avocats - Entente pistes ski de fond

5.7 - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

5.8 - Lancement du tableau de bord en gestion municipale: Munys

#### **6 - GESTION FINANCIÈRE**

- 6.1 - Revenus - juin 2024
- 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8 - TRANSPORT**
  - 8.1 - Entente avec Parisville - Carrière sablière
  - 8.2 - Calvaire - Glissement de terrain sur la 132 Est
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts
  - 9.2 - Pompe pour puisard/regard - Offre de services
  - 9.3 - Entente MRC Lotbinière - RLNO/EEQ
  - 9.4 - Suivi municipalisation du réseau d'aqueduc privé rang Saint-Charles
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 10.1 - Rapport de permis émis en juin 2024
  - 10.2 - Nomination d'un membre du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)
  - 10.3 - Autorisation relative au PIIA - Agrandissement au 155 10e Avenue
  - 10.4 - Projet Village-Relais - Soumission photos professionnelles
  - 10.5 - Nouveau développement
    - 10.5.1 - Autorisation de signatures - Lot # 6 084 605
    - 10.5.2 - Terrains boisés
  - 10.6 - Règlement # 199-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012
- 11 - LÉGISLATION**
  - 11.1 - Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec
- 12 - LOISIRS ET CULTURE**
  - 12.1 - Projet église/Salle multifonctionnelle
    - 12.1.1 - Travaux d'électricité et d'excavation
  - 12.2 - Certificat de paiement 04 FM Construction
  - 12.3 - Suivi - Projet achat terrain du foyer CIUSSS
  - 12.4 - Terrain de tennis
  - 12.5 - Location salle municipale 2024-2025 - Dîners communautaires CAB
  - 12.6 - Départ comité culturel de la MRC de Bécancour
  - 12.7 - Location salle municipale - Chevaliers de Colomb
  - 12.8 - Installation WIFI à la salle des loisirs
- 13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)**
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)**
- 15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

### **3 - PROCÈS-VERBAL**

2024-07-202

#### **3.1 - Approbation - séance ordinaire du 4 juin 2024**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS à  
l'exception de l'élue Mme Amélie Guay, qui est absente à la séance et se  
retire de la délibération**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin dernier.

#### **4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La directrice générale, Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 9 juillet 2024 et répond aux questions des membres du conseil.

#### **5 - ADMINISTRATION**

##### **5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour**

- 19 juin – Réforme cadastrale Ste-Cécile et St-Pierre
- St-Grégoire – Zone Blanche
- Projet d'embauche d'un chargé de projet dans le dossier de rétention et embauche du personnel médical CLSC de Fortierville
- Service incendie / Camps 911
- Congrès

##### **5.2 - Projet virage numérique**

2024-07-203

##### **5.2.1 - Archivage - Offre de service**

Considérant le projet de virage numérique de la municipalité;

Considérant l'intérêt du conseil de faire les archivages des dossiers de façon numérique, et ce, conformément aux normes de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);

Considérant l'offre de services reçue de la firme JUL Solutions au montant total de 1303,71 \$ plus les taxes applicables dont voici les détails :

<b>FIRME</b>	<b>COÛT</b>
JUL Solutions	<ul style="list-style-type: none"><li>• 0,134 \$/image (par scan)</li><li>• 2,50 \$/plan jusqu'à 24x36</li><li>• 0,03 \$/pouce carré par plan supérieur 24x36</li><li>• 160 \$/disque dur</li><li>• 7,50 \$ la boîte/destruction</li></ul>

*\*Plus les taxes applicables*

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la firme JUL Solutions au montant total de 1303,71 \$ plus les taxes applicables pour l'archivage des dossiers de la municipalité.

2024-07-204

##### **5.2.2 - Projet conseil sans papier - Achat d'étui protecteur des tablettes**

Considérant l'achat des 8 tablettes pour les élus municipaux;

Considérant que 8 étuis sont indispensables pour la protection des tablettes;

Considérant l'offre de services reçue de la firme « Infoteck » au montant de 239,60\$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la firme « Infoteck » au montant de 239,60 \$, plus les taxes applicables pour l'achat de 8 étuis de protection pour les tablettes municipales des élus.

**2024-07-205**

**5.3 - Renouvellement SPA**

Considérant que la SPA Mauricie est un organisme à but non lucratif qui œuvre, entre autres, sur le territoire de la ville de Trois-Rivières et sur d'autres municipalités environnantes qui requièrent ses services, pour le contrôle, la protection et le bien-être des animaux;

Considérant l'adoption par le gouvernement provincial du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens le 3 mars 2020;

Considérant l'opportunité pour la municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent de conclure une entente avec la SPA Mauricie;

Considérant la complexité organisationnelle et les problématiques relatives à la gestion des animaux par la municipalité;

Considérant la rencontre des élus avec le responsable de la SPA Mauricie M. Marco Champagne;

Considérant les coûts annuels du contrat proposée par la SPA Mauricie pour 2025-2028 :

• 2025 : 4 925 \$ • 2026 : 5 159\$ • 2027 : 5 394 \$ • 2028 : 5 628 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De renouveler une entente de service avec la SPA Mauricie, et ce pour 2025-2028 aux montants : 2025 : 4 925 \$ • 2026 : 5 159\$ • 2027 : 5 394 \$ • 2028 : 5 628 \$

D'autoriser M. Christian Baril, maire et Mme Hanta Rasami, directrice générale à signer cette entente;

Et d'assumer tous les paiements relatifs à cette nouvelle entente.

**2024-07-206**

**5.4 - Fermeture de bureau - Vacances estivales**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De fermer le bureau municipal du **19 juillet au 05 août 2024** inclusivement, en raison des vacances estivales.

**2024-07-207**

**5.5 - Comité nouveaux arrivants - Démission**

Considérant le courriel reçu de la démission de Mme Valérie Giguière du comité des nouveaux arrivants, en date du 11 juin 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Joanne Costo  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la démission de Mme Valérie Giguière du comité des nouveaux arrivants, en date du 11 juin 2024;

De lui envoyer une lettre de remerciements pour son implication et son dévouement auprès des citoyens et du bureau de la municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent.

**2024-07-208 5.6 - Offre de services d'avocats - Entente pistes ski de fond**

Considérant que diverses pistes de la municipalité passent par des terrains privés;

Considérant que l'assurance de la municipalité demande de faire une entente avec les propriétaires de ces terrains;

Considérant l'offre de services de la firme Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l au montant de 1 400 \$ plus taxes et les frais technologiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l au montant de 1 400 \$ plus taxes et les frais technologiques.

**2024-07-209 5.7 - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)**

Considérant le programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés;

Considérant que la municipalité a besoin d'un nouveau plan d'action pour nos aînés pour 2024-2029;

Considérant que le plan d'action actuel expire à la fin de l'année;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser le chargé de projet M. Saad Rekkal à faire la demande d'aide financière, et le désigner comme représentant de la municipalité pour le suivi de l'aide financière, la signature de la convention et la reddition de compte.

**2024-07-210 5.8 - Lancement du tableau de bord en gestion municipale: Munys**

Considérant le lancement du nouveau programme Munys d'ADMQ;

Considérant que ce programme est un tableau de bord en gestion municipale et adaptée spécifiquement pour la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'achat de l'outil Munys proposé par l'ADMQ, au coût de 405 \$ plus les taxes applicables pour l'activation, avec des frais annuels de 325 \$ plus les taxes applicables pour les années suivantes.

## **6 - GESTION FINANCIÈRE**

### **6.1 - Revenus - juin 2024**

Le montant total des revenus du mois précédent est de 16 492,47 \$.

**2024-07-211**

### **6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	32 333,01 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	508 271,12 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	187 123,40 \$
Total des dépenses :	<b><u>727 727,53 \$</u></b>

## **7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8 - TRANSPORT**

**2024-07-212**

#### **8.1 - Entente avec Parisville - Carrière sablière**

Considérant la rencontre du 18 juin dernier avec la municipalité de Parisville en lien avec le projet de l'entente pour le partage de la redevance de la carrière sablière;

Considérant le projet d'entente envoyé par la municipalité de Parisville et ce pour une durée de 5 ans;

Considérant que pour recevoir la redevance et ce rétroactivement à partir du 01 janvier 2023, la municipalité doit rédiger et signer une entente avec la municipalité de Parisville;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver le projet d'entente avec Parisville tel qu'entendu à la rencontre du 18 juin dernier mais pour **une durée de 2 ans** à partir de la date de signature afin de recevoir la redevance et ce rétroactivement à partir du 01 janvier 2023;

De désigner le comité des eaux usées comme étant le responsable de ce dossier (suivis, négociations et rencontres);

D'autoriser M. Christian Baril, maire et Mme Hanta Rasami, directrice-générale à signer l'entente avec Parisville.

**2024-07-213**

#### **8.2 - Calvaire - Glissement de terrain sur la 132 Est**

Considérant le glissement de terrain sur la 132 Est;

Considérant que le Calvaire de la municipalité y est positionné et doit être déplacé;

Considérant les options proposées par le MTMD à la municipalité :

1. À l'emplacement actuel : Le MTMD créera et fournira une servitude de passage (les dépenses seront assumées par le MTMD). Cet endroit pourrait être aménagé en aire de pique-nique et de stationnement (dépenses à la charge de la municipalité);
2. Déplacer le Calvaire sur un terrain appartenant à la municipalité (le MTMD prendra en charge tous les frais liés au transfert);
3. Déplacer le Calvaire du côté sud de la nouvelle route 132 (cela empièterait sur un terrain privé, le Calvaire faisant face au fleuve pour les marins, mais tournant le dos aux automobilistes);

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS à  
l'exception de l'élu M. Quentin Kelhetter, qui s'est retiré de la délibération**

D'accepter l'option #1 proposée par le MTMD avec une servitude de passage et une voie d'accès pavée à double sens.

De demander au ministère de conserver l'état actuel de la route existante (environ 850 m) après les travaux.

## **9 - HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts**

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois juin 2024 est de 460.67m<sup>3</sup> (101 347 gallons impériaux).

**2024-07-214**

### **9.2 - Pompe pour puisards /Regards - Offre de services**

Considérant que la pompe permettant à vider les puisards/regards est brisé;

Considérant l'importance et la nécessité d'avoir cette pompe pour les travaux publics lors de bris d'aqueduc afin de vidanger les puisards/regards;

Considérant les offres de services reçues :

<b>FIRME</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PRIX</b>
Les Pompes Garands	Pompe d'asséchage 50' de cordes	2 185,37 \$ (+50\$ de frais de transport)
	Pompe utilitaire 20' de cordes	1 084,07 \$ (+50\$ de frais de transport)

*\*Plus les taxes applicables*

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Joanne Costo  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'entériner et d'accepter l'offre de services de la firme Les Pompes Garands pour la pompe d'asséchage 50' de cordes au montant total de 2 185,37 \$ plus les taxes applicables et 50 \$ de frais de transport.

### **9.3 - Entente MRC Lotbinière - RLNO/EEQ**

Point à reporter car en attente d'autres informations supplémentaires

#### **9.4 - Suivi municipalisation du réseau d'aqueduc privé rang Saint-Charles**

- Malgré la rencontre du 19 juin dernier et les preuves et les résolutions envoyées, la municipalité de Parisville reste sur leur position (attendre que tous les citoyens concernés signent les ententes chez la notaire avant de brancher les nouvelles demandes)
- Il nous reste 2 signatures : 1 à la suite d'un décès/1 citoyen veut valider le document avec son avocat avant de signer
- 10 août : visite des plombiers chez les citoyens (Des lettres porte-à-porte et une publication sur notre page fb ont été faites pour aviser les citoyens concernés)

### **10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **10.1 - Rapport de permis émis en juin 2024**

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de juin 2024 indique que 12 permis ont été délivrés pour un montant de 1 387 600 \$.

**2024-07-215**

#### **10.2 - Nomination d'un membre du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)**

Considérant que les membres du Comité Consultatif en Urbanisme sont nommés par résolution du conseil municipal;

Considérant que le Comité Consultatif en Urbanisme est composé de 7 membres, soit 3 membres du conseil municipal et 4 personnes choisies parmi les résidents de la municipalité;

Considérant le départ de Mme Nancy Tousignant, ancienne membre résidente du Comité Consultatif d'Urbanisme;

**IL EST PROPOSE PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De nommer M. Louis Potvin au Comité Consultatif en Urbanisme de Deschailons-sur-Saint-Laurent.

**2024-07-216**

#### **10.3 - Autorisation relative au PIIA - Agrandissement au 155 10e Avenue**

Considérant que le projet vise un agrandissement du bâtiment principal sur le côté latéral gauche d'une dimension de 36,27m x 76,20m (120'x250');

Considérant que le comité a pris connaissance de l'esquisse, photos, plans, documents et renseignements déposés le 3 juin 2024;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone C-01 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023;

Considérant qu'aux fins d'analyse de la présente demande, les critères définis à l'article #26 du règlement#188-2023 s'appliquent;

Considérant qu'il appert que l'agrandissement projeté s'intégrera, par sa volumétrie, son type architectural et son implantation au bâtiment existant ainsi qu'au milieu bâti environnant;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux;



Considérant que le comité recommande néanmoins au conseil d'obtenir des précisions additionnelles relativement au drainage et au ruissellement des eaux de pluie du bâtiment, ainsi que des aires d'entreposage et de stationnement et plus spécifiquement à l'effet de savoir si des plans d'ingénieurs ont été réalisés à cet égard;

Considérant que le comité recommande de plus au conseil d'effectuer des vérifications additionnelles relativement à l'application de l'article #269 du règlement de zonage #92-2012 et au niveau des normes relatives à la prévention des incendies avant de formuler un avis sur la présente demande;

Considérant que le comité rappelle que l'analyse de la présente n'a pas pour effet de soustraire le demandeur aux obligations prévues au règlement général harmonisé #152-2019 relativement aux nuisances en termes de bruit, de poussière et de lumière, le cas échéant;

Considérant que le comité rappelle que des travaux d'excavation et de terrassement ont débuté avant qu'un permis ait été délivré à cet égard, ce qui contrevient aux dispositions de l'article #290 du règlement de zonage #96-2012;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012;

Considérant qu'il y a donc lieu d'émettre un avis favorable à la présente demande, sous réserve d'obtenir les précisions mentionnées précédemment;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se sont réunis le 25 juin dernier;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable à la présente demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS à  
l'exception de l'élu M. Quentin Kelhetter, qui s'est retiré de la délibération**

D'accepter l'autorisation pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

**2024-07-217**

#### **10.4 - Projet Village-Relais - Soumission photos professionnelles**

Considérant la résolution #2023-07-201 de l'adhésion de la municipalité de Deschaillons au projet Village-Relais pour favoriser le développement local et régional;

Considérant que la municipalité de Deschaillons souhaite faire la promotion du futur Village-Relais avec des photos professionnelles (Personnes et village);

Considérant que le coût est remboursé par le projet lui-même;

Considérant les soumissions reçues :

<b>FIRME</b>	<b>DÉTAILS</b>	<b>PRIX</b>
EDICARBO PHOTOS (photos villages) et MURIEL LECLERC (photos élus et employés)	- Licence, retouche, déplacement, drone, photos AM, PM et coucher du soleil. Livrable dans les 72h après la prise de photos	1 185 \$ pour 25 photos du (+taxes et frais de déplacement)  600 \$ pour 15 photos la même journée ou 750 \$

	- Retouche photo, déplacement	pour 12 photos une même journée et 3 une autre journée (sans taxes)
Martin Piché PHOTOGRAPHE	- Déplacement, Retouches et optimisation des photos choisies, licence d'utilisation commerciale	750 \$ pour 15 photos de personnes et 10 photos du village (sans taxes)

*\*Plus les taxes applicables*

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de la firme « Martin Piché PHOTOGRAPHE » au montant de 750 \$ pour 15 photos de personnes et 10 photos du village.

**10.5 - Nouveau développement**

**2024-07-218**

**10.5.1 - Autorisation de signatures - Lot #6 084 605**

Considérant que le terrain Lot #6 084 605 dans le nouveau développement est disponible à la vente;

Considérant la promesse d'achat déposée et signée par l'acheteur;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver la promesse d'achat déposée et signée par l'acheteur;

D'autoriser le maire M. Christian Baril et la directrice générale, Mme Hanta Rasami, à signer le contrat de vente pour finaliser le dossier.

**2024-07-219**

**10.5.2 - Terrains boisés**

Considérant la clause # 7.4 de la promesse d'achat du nouveau développement;

Considérant que cette clause autorise les propriétaires des terrains au nouveau développement à avoir accès au terrain boisé;

Considérant qu'en 2015, la municipalité a fait marquer les bornes de terrains par l'entreprise « Groupement forestier Nicolet-Yamaska » au coût de 440 \$;

Considérant que la municipalité avait discuté des clauses possibles pour les propriétaires du nouveau développement :

- Installation d'une table à pique-nique;
- Feux, chasse et piège interdits;
- Aucune infrastructure autorisée;
- Les propriétaires des terrains du nouveau développement peuvent ramasser les arbres et les branches morts au sol dans l'unique but de rendre l'emplacement sécuritaire;
- Une entente doit être signée entre la municipalité et les propriétaires concernés;
- Si la personne veut couper des arbres, elle doit discuter avec l'entreprise Groupement Forestier Nicolet-Yamaska pour faire bûcher les arbres (factures et frais aux propriétaires);
- Toutes démarches et installations devraient être approuvées par la municipalité;
- Toutes infractions amèneront la résiliation de cette entente.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Joanne Costo  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De faire une entente avec les propriétaires des terrains au nouveau développement intéressés.

De mandater une firme d'avocats pour rédiger cette entente incluant les clauses énumérées ci-dessus.

**2024-07-220 10.6 Règlement # 199-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012**

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de retirer le nombre maximal de logements dans les zones M-04, M-05 et M-06;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 9 avril 2024 par M. Robert Gendron;

Considérant l'adoption du 1er projet de règlement le 9 avril 2024;

Considérant la consultation publique du 1er mai 2024;

Considérant l'adoption du 2e projet de règlement à la séance du 7 mai 2024;

Considérant le nombre requis à la demande de participation de referendum a été atteint;

Considérant l'adoption de ce règlement au conseil du 4 juin 2024;

Considérant la tenue de registre le 4 juillet;

Considérant que 25 signatures sur 48 ont été reçues;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité adopte officiellement le règlement #199-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012.

**11 - LÉGISLATION**

**2024-07-221 11.1 - Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec**

Considérant la résolution numéro 139-05-2024 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

Considérant que les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

Considérant que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

Considérant que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

Considérant que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

Considérant que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

Et de transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Saint-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard Tremblay, à monsieur Donald Martel, député de Bécancour-Nicolet-Yamaska, à la MRC d'Acton Vale, à la MRC des Maskoutains, à la MRC de Bécancour, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

**12 - LOISIRS ET CULTURE**

**12.1 - Projet église/Salle multifonctionnelle- Installation des bornes de recharges**

**2024-07-222**

**12.1.1 - Travaux d'électricité et d'excavation**

Considérant la confirmation d'aide financière relative à l'installation des bornes de recharges reçue le 1er mai 2024;

Considérant que la municipalité souhaite installer 2 bornes de recharge double au stationnement de la salle multifonctionnelle;

Considérant les travaux d'électricité et d'excavation requis;

Considérant l'offre de service de la firme « FM Construction » reçue;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la firme « FM Construction », au montant de 16 107,97 \$ plus les taxes applicables, pour les travaux d'électricité et d'excavation pour les 2 bornes de recharge double installées dans le stationnement de la salle multifonctionnelle.

**2024-07-223**

**12.2 - Certificat de paiement 04 FM Construction**

Considérant l'octroi de réaménagement intérieur et extérieur de notre église à la firme « FM Construction »;

Considérant que la firme « BGA ARCHITECTES », mandatée en architecture,

recommande le paiement de la quatrième facture, au montant de 139 398,48 \$ taxes incluses à l'entreprise « FM CONSTRUCTION »;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De payer le certificat de paiement 04 au montant de 139 398,48 \$ taxes incluses à l'entreprise « FM CONSTRUCTION » pour les travaux de réaménagement intérieur et réfection extérieure de notre église.

**2024-07-224 12.3 - Suivi - Projet achat terrain du foyer CIUSSS**

Considérant la demande de modification du CIUSSS MCQ de la clause 10 du projet d'acte de vente;

**10. Ententes précontractuelles**

Les parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent acte de vente qui annule et remplace toute entente antérieure étant intervenue entre les parties relativement à la vente constatée aux présentes.

Considérant la validation faite de cette clause auprès de la notaire Me Patricia Blanchette;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la modification de la clause 10 proposée par le CIUSSS MCQ;

D'autoriser le Maire M. Christian Baril et la directrice générale et greffière-trésorière Mme Hanta Rasami à signer les documents nécessaires à cet acte de vente.

**12.4 - Terrain de tennis**

Point à reporter à une séance ultérieure.

**2024-07-225 12.5 - Location salle municipale 2024-2025 - Dîners communautaires CAB**

Considérant que le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour est un organisme présent au sein de notre communauté ;

Considérant que le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour désire louer gratuitement la salle municipale pour leurs dîners communautaires qui auront lieu chaque 3e mercredi du mois tout comme les années précédentes à compter du 18 septembre 2024 jusqu'au 21 mai 2025 de 9h à 15h30;

Considérant le projet de la salle multifonctionnelle à l'église ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter de louer gratuitement la salle municipale afin que le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour puisse continuer ses activités tout comme les années précédentes à compter du 18 septembre 2024 jusqu'au 21 mai 2025;

D'autoriser le CAB de la MRC de Bécancour à utiliser la salle multifonctionnelle lorsque celle-ci sera disponible.

2024-07-226

### **12.6 - Départ comité culturel de la MRC de Bécancour**

Considérant le dépôt de la démission de Mme Hélène Quesnel en tant que représentante du comité culturel de la MRC de Bécancour pour la municipalité de Deschaillons;

Considérant que Mme Quesnel s'engage à assister aux 2 prochaines présentations, soit le 19 septembre et le 24 octobre prochain avant de partir du comité;

Considérant que la municipalité se doit de nommer un ou un nouveau(elle) représentant(e) au sein de ce comité à la MRC de Bécancour;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Joanne Costo  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la démission de Mme Hélène Quesnel du comité culturel de la MRC de Bécancour;

D'envoyer une lettre de remerciement à Mme Quesnel pour son implication et son dévouement auprès du comité culturel de la MRC de Bécancour en tant que représentante pour la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

De nommer Mme Véronique Poulin en tant que nouvelle représentante du comité culturelle de la MRC de Bécancour pour la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

2024-07-227

### **12.7 - Location salle municipale - Chevaliers de Colomb**

Considérant l'entente avec les Chevaliers de Colomb pour la location de la salle municipale (960, 4e Rue) à Deschaillons gratuitement;

Considérant les dates de locations sont les suivantes :

- 16 septembre
- 21 octobre
- 18 novembre
- 9 décembre
- 20 janvier
- 17 février
- 17 mars
- 21 avril
- 5 mai
- 16 juin

Considérant la réfection de l'église en salle multifonctionnelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De continuer l'entente avec les Chevaliers de Colomb tel que prévue au contrat.

2024-07-228

### **12.8 - Installation WIFI à la salle des loisirs**

Considérant les problèmes actuels lié à la connexion WIFI de la salle des loisirs;

Considérant que ce nouveau WIFI ne peut supporter plus que 30 personnes à la fois;

Considérant l'installation du WIFI est nécessaire pour le bon fonctionnement des caméras de surveillance;

Considérant l'offre de service reçu de la firme « Sogetel »;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la firme « Sogetel », au montant de 94,90 \$/mois et 489,95 \$ pour les frais d'installation et la mise en service plus les taxes applicables.

**13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)**

- Aqueduc Rang Saint-Charles

**14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)**

- Terrain de tennis
- Fibre optique
- Nouveau comité CCU
- Entente Chevaliers de Colomb
- Terrain foyer
- Bornes électriques/Projet église
- Village-Relais
- Dépannage Vélo-route
- Règlement #199-2024
- Calvaire/MCQ
- Côte du Quai/glissement de terrain
- Compteur d'eau/entente Parisville
- Hydro-Québec/Rang Saint-Charles
- Fréquence matières résiduelles
- Route 265 – Visite plombier

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

**2024-07-229**

**15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h30.

\_\_\_\_\_  
Hanta Rasami  
Directrice générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Christian Baril  
Maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits suffisants pour acquitter le paiement des comptes du mois.

\_\_\_\_\_  
Hanta Rasami  
Directrice générale et greffière-trésorière

